



No de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

RÈGLEMENT N° 2025-1529

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2016-1354 RELATIVEMENT À
L'AJOUT D'UNE VOIE DE TRANSIT**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli adoptait à sa séance du 12 décembre 2016, le règlement n° 2016-1354 relatif à la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipement et des véhicules-outils et abrogeant le règlement 2006-1140;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'ajouter une voie de transit pour les véhicules lourds afin de protéger le viaduc ferroviaire;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 24 février 2025 par le conseiller monsieur Denis Dubé et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

POUR CES MOTIFS, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONT-JOLI DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

2. Objet du règlement

Le présent règlement a pour objet d'ajouter une voie de transit pour les véhicules lourds afin de protéger le viaduc ferroviaire.

3. L'article 3 du règlement n° 2016-1354 est remplacé par le suivant :

ARTICLE 3

La circulation des camions et des véhicules-outils est interdite dans toutes les rues municipales à l'exception des rues suivantes lesquelles sont indiquées sur les plans joints à l'annexe A au présent règlement pour en faire partie intégrante :

Boulevard Gaboury
Rue Bourque
Avenue P-Labonté
Avenue Roussel
Avenue Industrielle
Chemin Perreault ouest (entre Industrielle et Benoît-Gaboury)
Chemin Price
Avenue des Fusiliers
Rue Henri-Rouleau
Boulevard Jacques-Cartier (entre l'A20 et Montcalm)
Avenue Lavoie (entre Jacques-Cartier et Thibault)
Avenue Montcalm (entre Jacques-Cartier et Thibault)
Avenue Thibault (entre Montcalm et Lavoie)
Rue d'Anjou (entre Jacques-Cartier et Piché)
Avenue Piché
Rue de la Gaspésie Nord
Rue Sergent-major J. Pearson
Avenue Roger-Marcoux
Croissant J.-Omer-Lévesque
Rue du Transfert (entre Jacques-Cartier et Blanchette)



No de résolution
ou annotation

Rue Blanchette
Rue Poirier (entre Jacques-Cartier et Blanchette)

4. Le règlement n° 2016-1354 est également modifié par le remplacement de l'annexe qui établit les chemins, rues ou endroits où la circulation des camions est interdite et ce, afin d'ajouter les rues du Transfert (entre Jacques-Cartier et Blanchette), Blanchette, Poirier (entre Jacques-Cartier et Blanchette) telles que démontrées aux plans joints à l'annexe A au présent règlement pour en faire partie intégrante.

5. Les autres dispositions du règlement demeurent inchangées.

6. Règlement modifié

Le présent règlement modifie le règlement n° 2016-1354 relatif à la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipement et des véhicules-outils et abrogeant le règlement 2006-1140.

7. Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Avis de motion donné le 24 février 2025

Projet de règlement déposé le 24 février 2025

Règlement adopté le 3 mars 2025

Publication d'un avis de promulgation le 5 mars 2025

Entrée en vigueur du règlement le 5 mars 2025


Martin Soucy
Maire


Françoise Virginie Lechasseur
Greffière



No de résolution
ou annotation

ANNEXE « A »

